

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

Réunion du 21 Juin 2016

Membres présents :

Collège « professeurs » : Guillaume GELLE, Sophie GANGLOFF, Carl ARNDT, Aude LAQUERRIERE-LACROIX, Aomar HADJADJ

Collège « autres enseignants » : Cécile BRION, Féthi CHEBLI, Olivier DUPERON, Cédric JACQUARD, Marie-Pierre CURUTCHET, Leila BENSALAH, Jimmy MOREL

Collège « BIATSS » : Sandrine HENRY, Corinne JUPILLAT, Cédric GAROT, Virginie BRULE-PINTAUX, Régis MARION

Collège « étudiants » : Adrien MEUNIER, Etienne COTIN, Thomas DOGNA, Jessy ABREU-FERNANDES, Mathilde BOUQUIN

Personnalités extérieures : Xavier ALBERTINI, Jean-Pierre BELFIE, Isabelle HELIOT-COURONNE, Jean-Luc PROST

Membres représentés :

Richard LE NAOUR a donné pouvoir à Féthi CHEBLI.

Isabelle VILLENA a donné pouvoir à Cécile BRION.

Lissan AFILAL et Annie BECRET ont donné pouvoir à Leila BENSALAH.

Alhem ARFAOUI a donné pouvoir à Olivier DUPERON.

Emmanuel BONNET a donné pouvoir à Régis MARION.

Pacôme SIENTZOFF a donné pouvoir à Thomas DOGNA.

Sylvie CONTE et Muriel SINANIDES ont donné pouvoir à Guillaume GELLE.

Membres de droit :

-Guillaume GELLE, Président de l'université (voix délibérative)

Invités de droit :

-Mme la Rectrice représentée par M. Patrick GUIDET

- Mme Daouya BERKA, Directrice générale des services

Invités : Benjamin LEGRAND, Angélique RANVIER, Laurent GODART, Anne GALLOIS, Abdelaziz HAMZAOU

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures, par M. Guillaume GELLE, Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne. Il donne lecture de l'ordre du jour suivant :

1°) Adoption des procès-verbaux des CA du 09 Février 2016, du CA du 26 Février 2016, du CA du 15 Mars 2016 et du CA du 21 Mars 2016

2°) Questions immobilières

- Reconfiguration du projet immobilier des campus rémois

3°) Questions financières

- Plan de rétablissement de l'équilibre financier (exercice 2016, 2017, 2018)

4°) Questions statutaires

- Modifications des Statuts de l'URCA : Election du Bureau
- Statuts de l'IFTS
- Statuts de l'UFR Droit

5°) Elections internes

- Désignation de deux représentants étudiants du CA à la commission FSDIE
- Comité d'orientation du bureau de la vie étudiante (BVE) : 1 étudiant titulaire et un étudiant suppléant
- Désignation des membres de la Commission des Statuts
- Désignation des membres de la Commission des Moyens
- Désignation des membres du Conseil documentaire (enseignants-chercheurs et étudiants)

6°) Questions Ressources Humaines

- Bilan social 2014

7°) Dispositif « Grands Equipements 2016 »-plan de financement

8°) Présentation du Budget 2016 (pour information)

9°) Questions diverses

Le Président fait entrer la délégation de l'intersyndicale. M. Martino NIEDDU procède à la lecture de sa déclaration. (cf. annexe).

Mme Leila BENSALAH souhaite l'inversion des points 2 et points 3 prévus à l'ordre du jour du CA, ce qui est accepté.

M. le Président accueille M. Patrick GUIDET, en qualité de secrétaire général du Rectorat de l'Académie de Reims, et qui représente Mme la Rectrice. M. Olivier DUPERON procède à la lecture des pouvoirs.

1°) Adoption des procès-verbaux des CA du 09 Février 2016, du CA du 26 Février 2016, du CA du 15 Mars 2016 et du CA du 21 Mars 2016

- Adoption du procès-verbal du CA du 09 Février 2016

M. Thomas DOGNA indique qu'il y a beaucoup de retard dans le vote des procès-verbaux, et étant donné le changement d'équipe, il est difficile de s'assurer de la véracité des propos. Il souhaite savoir s'il est possible d'avoir la communication des relevés de décisions dès validation, avec une diffusion aux élus du CA. M. Le Président indique que les relevés de décisions sont disponibles sur le site internet. Ils seront donc envoyés aux conseillers dès qu'ils seront établis. Mme Leila BENSALAH demande à dissocier le vote des PV antérieurs de CA, où elle ne siégeait pas, du dernier PV où elle a pu assister en tant qu'élue. M. le Président indique qu'il s'agit de la continuité de l'activité de l'établissement.

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve le procès-verbal du 09 Février 2016, avec **6 abstentions et 29 voix pour.***

- Adoption du procès-verbal du CA du 26 Février 2016

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve le procès-verbal du 26 Février 2016, avec **6 abstentions et 29 voix pour.***

- Adoption du procès-verbal du CA du 15 Mars 2016

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve le procès-verbal du 15 Mars 2016, avec **6 abstentions et 29 voix pour.***

- Adoption du procès-verbal du CA du 21 Mars 2016

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve le procès-verbal du 21 Mars 2016, **à l'unanimité.***

2°) Questions financières

- Plan de rétablissement de l'équilibre financier (exercice 2016, 2017, 2018)

M. le Président indique que depuis deux années consécutives (depuis 2014), l'exercice de l'établissement est déficitaire. Un plan de rétablissement de l'équilibre financier (PREF) doit donc être mis en place. Il doit recevoir l'aval de la Rectrice de l'Académie, pour être délibéré et adopté en CA avant que la Rectrice n'arrête le Budget de l'exercice 2016.

M. le Président souhaite une délibération sur la proposition du plan de rétablissement de l'équilibre financier, qui permettra de rétablir l'équilibre financier en 2019, en fixant un cap sur les exercices 2016, 2017, 2018 et 2019. M. le Président rappelle quelques chiffres. Pour mémoire, le compte financier 2014 présente un premier déficit (-80 000 €). Après avoir réintégré dans l'exercice 2014 l'ensemble des charges et des dépenses devant être rattachées à l'exercice, le déficit réel est porté à -1.3 million d'€. En 2015, le déficit du compte financier est porté à -1.7 million d'€. Des obligations pour un montant de 1 million d'€ ont été vendues en 2015. Le CFA et le SAIC ont eu un résultat bénéficiaire de 700 000 €. Le déficit structurel est donc de -3,4 millions d'€.

M. Le Président précise que l'analyse de l'évolution des heures complémentaires, pouvant inclure des HRS, montre une augmentation de 27 000 heures entre 2012 et 2015. Au total, entre les exercices 2012 et 2015, 78 emplois ont été créés dans l'établissement. L'université fait l'objet d'un accompagnement de l'IGAENR afin d'établir un audit approfondi. Celui-ci est en cours de réalisation. Des premières analyses, l'IGAENR estime que par rapport à son type d'université, l'URCA présente un excédent de 29 postes d'enseignants-chercheur, de 59 postes d'enseignants et un déficit de 41 postes de BIATSS. Si aucune mesure n'est prise en 2016, le montant de la masse salariale passera à 164,5 millions d'€, intégrant un surcoût de 500 000 € imputable à l'augmentation de l'indice au 1^{er} Juillet 2016. Cette augmentation du point d'indice devrait être compensée pour les emplois sur budget Etat. Elle ne sera donc pas compensée sur les ressources propres. La hausse du point d'indice induit une perte de 100 000 euros pour l'établissement. M. Le Président précise que sur les 164,5 millions d'€ de la masse salariale, le montant de la subvention pour charge de service public (SCSP) est de 161 millions d'€. L'URCA fait par conséquent partie des universités qui dépensent plus en masse salariale qu'elles ne reçoivent en subvention pour charge de service public. M. Le Président précise que seuls 147 millions d'euros de la SCSP sont fléchés sur la masse salariale. La masse salariale représente ainsi 83% du budget global de l'établissement. C'est 3 % de plus que ce qui est considéré comme la limite de la masse salariale soutenable pour l'établissement par les experts de l'IGAENR. Le rectorat a alors proposé une réduction de la masse salariale en 2016 (de 164,5 millions d'€ à 161 millions d'€). M. Le Président estime que ce chiffre n'est pas réalisable, étant donné qu'il n'est pas possible de baisser de 3,5 millions d'€ la projection de masse salariale en seulement 6 mois d'exercice. Il a donc été validé avec les services du rectorat de réduire l'enveloppe de la masse salariale 2016 à hauteur de 162,2 millions d'€, par transfert de l'enveloppe de fonctionnement vers la masse salariale d'1,2 millions d'€. Le Budget 2016 qui va être proposé est donc à 162,2 millions d'€ pour les dépenses de masse salariale, et 23,4 millions d'€ pour les dépenses de fonctionnement. Le budget des dépenses de fonctionnement est à 200 000 € de plus qu'en 2013, ce qui en fait un objectif tout à fait réalisable. La volonté est de ramener, dès 2019, la masse salariale à 157 millions d'€. Au niveau des investissements, les dépenses ont été réduites en 2016 à 6,4 millions d'€. Les dépenses d'investissements seront néanmoins augmentées dès 2017, dans le cadre d'un exercice classique, à 9 millions d'€.

Le Président a sollicité le soutien de la DGESIP pour accompagner l'établissement dans le PRE en augmentant les moyens alloués à l'établissement. Mme Simone BONNAFOUS, Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnel, a indiqué qu'elle ne pourrait soutenir l'établissement sur ses dépenses de personnels. L'établissement doit en effet faire preuve de responsabilité, et envisager le cas échéant des réformes structurelles pour avoir un équilibre des dépenses de personnels. De plus, le Président souhaite mettre à disposition des administrateurs du CA l'ensemble des éléments concernant la situation financière de l'établissement. La responsabilité étant collective, il faut s'interroger au CA sur cette part de responsabilité et trouver des solutions afin d'assurer le fonctionnement pérenne de l'établissement. M. le Président précise qu'à l'heure actuelle, la charge d'enseignement apparaît excessive par rapport à la mission de service public, qui est la formation initiale. L'enjeu du PREF est de maîtriser la mise en œuvre des diplômés dans le cadre de la formation initiale pour pouvoir développer les activités de formation continue et les activités de recherche. Il est donc proposé de réduire les charges d'enseignement de l'établissement. Il faut construire aujourd'hui une autre université dans son fonctionnement, afin de maintenir sur le long terme une université de plein exercice sur le territoire de l'ancienne Champagne-Ardenne, véritable enjeu pour notre territoire.

Mme Leila BENSALAH indique que sur l'ensemble de l'analyse faite, par exemple sur la campagne d'emplois, des éléments sont manquants afin de comprendre les raisons de l'augmentation de la masse salariale entre 2012 et 2015.

M. le Président indique qu'un rapport a été établi, à la demande de l'Université, par le cabinet YMAGO, sur la situation financière, remis en Mars 2015. Dans ses conclusions, le rapport attire l'attention de l'université, sur les risques depuis 2014, aussi bien sur la dérive budgétaire de l'établissement, que sur la soutenabilité du projet immobilier. Ce document sera transmis aux administrateurs. Il indique que le document du cabinet YMAGO est confidentiel, et qu'il ne doit donc pas être diffusé à l'ensemble de la communauté en tant que tel.

Mme Leila BENSALAH souhaite connaître la part due à l'augmentation des effectifs étudiants sur cette période. M. Le Président mentionne qu'il peut être donné la part d'effectifs supplémentaires, qui est de 12%.

Mme Leila BENSALAH s'interroge sur les emplois scientifiques sur ressources propres, tels que les contrats de post-doctorants, de doctorants ou d'IGR qui sont sur les projets de recherche (par exemple : ANR). Elle souhaite savoir si ces postes sont comptabilisés sur budget propre ou en dehors du budget.

M. Yannick REMION précise que la SCSP regroupe uniquement les emplois dits « de plafond 1 », c'est-à-dire les emplois sous plafond d'Etat. Il ajoute que les ressources propres sont souvent des ressources fléchées.

Mme Leila BENSALAH demande si l'équipe s'est basée sur le budget prévisionnel ou sur le budget réalisé.

M. Yannick REMION indique qu'il s'agit du budget réalisé, c'est-à-dire ce qui a été mis en paiement.

Mme Leila BENSALAH demande si dans ce cas, il a été tenu compte des recrutements internes. En effet, des enseignants-chercheurs ou PRAG changent de poste car ils ont un grade plus important (PRAG devenant Maître de conférences par exemple). Elle souhaite savoir si cela a été pris en compte en recrutement complet, ou en GVT.

M. Yannick REMION indique que les effets GVT et promotion locale ont tous été intégrés car il s'agit du constat de mise en paiement masse salariale. Après un bref échange de vues, M. Yannick REMION indique que les évolutions de carrière liées à des décisions individuelles qui font l'objet d'un choix, pour les BIATSS ou les enseignants-chercheurs, sont comptabilisées à part. Il précise qu'il ne s'agit pas de comptabilité en postes, mais en euros, de la masse salariale brute.

M. le Président indique que globalement toute l'activité a été intégrée dans le budget.

Mme Leila BENSALAH indique que les documents sont différents et constate que des informations sont données directement en séance.

M. Laurent GODART présente le PowerPoint (cf. annexe)

M. Le Président ajoute que conformément à ses engagements pris lors de la campagne électorale, le PREF a été construit sur la base de la préservation de l'emploi de tous les agents. L'effort est donc

porté sur une réforme structurelle, notamment sur les charges d'enseignement, les rémunérations accessoires et les départs volontaires de l'établissement (mutations ou départs en retraite). Le choix de la préservation de l'offre de diplômes proposée aux étudiants a également été fait. Il indique que la diminution de la charge d'enseignement ne porte pas sur la suppression de diplômes mais sur la mise en œuvre de l'offre de formations autour de ces diplômes.

M. Laurent GODART poursuit la présentation.

M. le Président indique qu'au niveau des emplois, il a été considéré qu'un effort plus important devrait porter sur les enseignants et enseignants-chercheurs plutôt que sur les BIATSS. Par conséquent, il est proposé le remplacement de deux emplois BIATSS sur trois à partir de 2017, et le remplacement d'un enseignant ou enseignant-chercheur sur deux à partir de 2017. Cela permettra, dans le cadre du PREF, de corriger les déséquilibres en postes de l'établissement. Il constate que l'établissement manque de personnels de statut BIATSS auprès des étudiants et auprès des chercheurs dans les laboratoires. Il sera donc porté une attention particulière dans les campagnes d'emplois afin d'affecter les emplois BIATSS et les emplois enseignants et enseignants-chercheurs de façon optimale. En effet, certaines composantes sont, à l'heure actuelle, en situation de sur-encadrement ou de sous-encadrement. Il faudra redéployer des emplois de certaines composantes vers d'autres. Il faudra également prendre en compte l'évolution des effectifs étudiants. Il faudrait généraliser les inscriptions pédagogiques à chaque semestre. De plus, à partir de la prochaine rentrée, les services prévisionnels de chaque enseignant seront arrêtés au 15 octobre par la présidence. Pour dépasser ce plafond, l'augmentation du service prévisionnel devra être approuvée par la présidence.

M. Féthi CHEBLI constate que la situation financière est dégradée. Il rappelle que certaines composantes, dès 2014 ont tiré la sonnette d'alarme. Un certain nombre de dérives a pu être constaté. Dans le document, il est fait mention des dérives de la masse salariale (p 4), avec une augmentation des effectifs de 12%, tandis que les heures complémentaires ont augmentées de 43%. Le budget est constitué de fonctionnement et d'investissement. Au niveau du fonctionnement, des mesures sont prises. Au niveau de l'investissement, un certain nombre de risques sont présents. En effet, 9 millions d'euros d'investissements représente un niveau faible comparé aux universités de dimension comparable. En détaillant, la recherche à terme représente seulement 2,4 millions d'euros. C'est insuffisant. Dans l'hypothèse où une baisse du fonctionnement intervient, avec un niveau d'investissement très faible, cela peut permettre d'équilibrer les comptes à terme mais cela risque également d'affaiblir l'université. Le déficit peut être résorbé, mais la situation peut demeurer difficile. Peu de marges sont présentes au niveau des recettes. Il prend l'exemple de l'Université de Versailles, qui a traversé une période financière difficile et a fait le choix d'une aide de l'Etat remboursable afin de maintenir le niveau d'investissement, en attendant un retour à l'équilibre. L'inquiétude provient de l'investissement qui est aujourd'hui assez faible.

M. Thierry LETELLIER indique que l'Université n'a jamais exécuté 9 millions d'euros d'investissement au cours d'une année. Il mentionne que la capacité d'investissement des services se situe, à titre d'exemple, pour la DSI entre 2 et 2.5 millions d'euros par an et pour la DPLDD entre 3 et 3,5 millions d'€. Il fallait identifier le budget 2016 et se projeter en 2017, 2018 et 2019. A titre d'exemple, beaucoup de constructions vont arriver (différents projets à Charleville, Troyes, Châlons, Reims).

M. Le Président indique que pour la recherche, la plupart du temps il s'agit d'investissements sur ressources propres, avec un fonds de roulement maintenu à plus de 30 jours. Une certaine marge est

possible en cas d'imprévu, d'autant plus qu'il s'agit de réabonder fortement le niveau de fonds de roulement à partir de 2019. Dans le PREF, le fonds de roulement passera à 36 jours dès 2019. Le contexte est très favorable auprès d'un certain nombre de partenaires, dont l'Etat et la Région, avec un soutien au projet immobilier de 80 millions d'€ à travers le CPER. Le Conseil Régional dote l'URCA de 47 millions d'€ ainsi que 8,8 millions d'€ de fonds FEDER. Il remercie à cet égard M. Xavier ALBERTINI, Mme Isabelle HELIOT-COURONNE, ainsi que M. Jean-Pierre BELFIE. Afin de fonctionner correctement, l'Université doit voir sa SCSP attribuée en cohérence avec la hausse des étudiants. De plus, l'URCA a des dépenses inhérentes à son caractère multi-site. Une alliance des universités de recherche et de formation a été créée. Le Président indique qu'il a signé une tribune afin de demander l'augmentation des moyens alloués aux universités. Il indique néanmoins que la situation de l'université est aussi le résultat d'une dérive propre aux choix de l'université, et qu'il ne faut pas se décharger de ses responsabilités. Il faut remettre de l'ordre afin d'être crédible. La plupart des personnes impliquées dans l'enseignement supérieur savent que l'université est arrivée à la limite du fonctionnement. Il est souhaitable d'avoir de nouvelles ressources. Il souligne qu'en 2015, seules 9 universités sont en déficit sur 75. Il alerte les membres du CA sur la nécessité de régler le problème de fonctionnement de l'URCA. La condition afin de développer l'activité de l'Université tant en recherche qu'en formation est de faire des réformes structurelles, avec une charge d'enseignement pour la formation initiale moins forte.

M. Aomar HADJADJ souhaite savoir la composition du groupe *ad hoc* qui, selon le document du PREF, « a été mis en place pour l'élaboration et le suivi du plan ». M. le Président répond qu'il s'agit du comité de pilotage. Le PREF a été élaboré par l'équipe de direction avec les services et présenté au comité de pilotage qui en assurera également le suivi.

Après un échange de vues, M. Christophe BECKERICH indique qu'il a été invité à deux réunions qui portaient sur les HRS. Il n'a jamais rien été voté, car ce n'est pas le rôle d'un comité de pilotage de prendre des décisions. Il souhaite dans ce cas une modification du document.

M. le Président précise que ce comité de pilotage a été mis en place en Février 2016. Il aurait souhaité que le COPIL soit davantage associé à l'élaboration du PREF. Ce travail a été présenté en commission des moyens la semaine dernière.

M. Aomar HADJADJ indique que par rapport à la présentation, la raison principale est la création « intempestive » d'emplois entre 2012 et 2015. Suite à la validation du procès-verbal du 26 Février 2016, avec un bilan des emplois des enseignants et des enseignants-chercheurs/BIATSS, il constate une diminution d'emplois au niveau des enseignants-chercheurs. Il ajoute que pour revenir à l'équilibre sur 3 ans, un poste sur deux au niveau des enseignants-chercheurs ne sera pas renouvelé.

M. Yannick REMION énumère que par rapport à 2012, 19 titulaires enseignants supplémentaires sont présents en 2015. Les chiffres pour 2016 ne sont pas encore identifiés. Pour les BIATSS ou AENES titulaires de catégorie A (+23 postes), catégorie B (+7 postes) et de catégorie C (- 31 postes). Au niveau des non-titulaires enseignants (+23 postes) et les non-titulaires BIATSS (+37 postes). M. le Président indique au total la création de 78 postes supplémentaires.

M. Aomar HADJADJ souhaite savoir le nombre d'emplois détruits, suite au projet de non-renouvellement de certains postes. Comme le PREF évoque une réduction des PRP et des HRS, il demande si cela concernera également les PCA. M. le Président répond qu'il faudra évoquer l'ensemble du volet indemnitaire.

M. Yannick REMION ne dispose pas de projection sur ce point. M. Le Président estime que tout dépendra des campagnes d'emplois qui vont être faites et qui seront adoptées en CA.

M. Régis MARION souhaite savoir, dans l'optique que chaque conseiller puisse s'exprimer en responsabilité, la conséquence du rejet du plan de rétablissement de l'équilibre financier.

M. Patrick GUIDET précise qu'en cas de rejet par le CA du plan de rétablissement de l'équilibre financier, le budget de l'établissement sera arrêté par la rectrice. L'autonomie budgétaire de l'établissement est conditionnée par l'adoption du plan de rétablissement de l'équilibre financier.

M. Thomas DOGNA indique qu'au-delà des problèmes budgétaires, le maintien de la qualité des formations pour les étudiants dans l'ensemble des composantes est important. Il serait intéressant d'élaborer une étude d'impact de l'évolution de la mise en œuvre de l'offre de formation dans les composantes. De plus, il estime intéressant qu'une inscription pédagogique soit faite au 2nd semestre. Il évoque un décrochage des étudiants dans certaines composantes, et il souhaite savoir s'il est initié à la CPU, une politique de lutte contre le décrochage pour les étudiants. Il souhaite également savoir s'il y a une réflexion sur un système de cadrage des HRS.

M. Le Président indique que, sur la qualité des formations, les éléments du dialogue avec les composantes porteront sur une réduction de la mise en œuvre des formations, mais pas une réduction du nombre d'heures dispensés aux étudiants. Normalement, en termes de qualité, il ne devrait pas y avoir de grande différence. En termes de parcours ouverts pour les étudiants, moins de choix seront proposés. M. Le Président affirme sa volonté pour l'établissement de conserver une offre de diplômes similaire à celle existante à l'heure actuelle, avec une mise en œuvre moins coûteuse pour l'établissement. Concernant la lutte contre le décrochage, la systématisation des inscriptions pédagogiques au second semestre va permettre de donner des éléments sur certaines composantes ou certaines formations. Actuellement, la CPU ne travaille pas spécifiquement sur ce point au sein de la commission formation et insertion professionnelle. Concernant le cadrage des HRS, il serait erroné de ne pas considérer que certains secteurs sont surdimensionnés. Il est souhaitable que les composantes fassent des propositions. Il est possible de faire baisser le niveau de rémunération des HRS. Dans l'élaboration du cadrage, un dialogue sera fait avec les composantes. Au niveau des responsabilités de diplômes, une grande attente est espérée de la part des responsables de diplômes. De plus, dans le projet de PRE, il n'y a plus de possibilité de cumuls pour une même tâche.

Mme Cécile BRION mentionne qu'il a été évoqué que le rôle du CA est de donner de grandes directions. Dans le document (p14), le développement des ressources propres est évoqué, elle souhaite savoir s'il y a des précisions sur ce point.

M. Le Président précise qu'il y a le projet qu'il a porté lors de son élection, à savoir la structuration de l'université autour de 4 pôles d'applications, dotés de services communs de recherche, avec des fonctions supports et des Directeurs du développement. Cela permettra d'avoir une collecte de ressources propres et une augmentation de l'activité scientifique très conséquente. La baisse de la charge d'enseignement aura également un impact sur le développement de la formation continue, en lien avec les acteurs des milieux socio-économiques.

Mme Leila BENSALAH demande une suspension de séance.

M. le Président l'accorde.

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le plan de rétablissement de l'équilibre financier pour les exercices 2016, 2017 et 2018, avec **23 voix pour et 10 abstentions.***

Le Président remercie l'ensemble des équipes (services centraux, composantes, unités de recherche, les participants du comité de pilotage, l'équipe de la présidence, Vice-Présidents et conseillers ainsi que particulièrement la Direction des Affaires financières, et la Direction générale des services) qui ont concouru à ce plan. Ce plan a été accompagné par l'IGAENR, dans un climat de dialogue constructif. Il remercie également les services du Rectorat.

Mme Leila BENSALAH souhaite lire une motion. Elle indique que l'effort est considérable pour la rentrée et il va être difficile dans certains UFR de mettre en place le PRE.

« L'effort de redressement demandé à l'université est considérable. On connaît maintenant la cible, la masse salariale et les réductions des volumes horaires. Dans l'augmentation des dépenses de l'Université, il y a du GVT, des titularisations et l'augmentation des effectifs étudiants qui ne sont pas de la responsabilité de l'université. Le CA demande instamment de façon urgente à l'autorité de tutelle de contribuer au plan de retour à l'équilibre pour la part de ce qui est de sa responsabilité. »

Mme Leila BENSALAH estime que l'Etat doit prendre ses responsabilités, car l'établissement suit une logique qui ne lui appartient pas, et l'Etat doit pouvoir aider à mettre en place ce PRE.

M. le Président indique que cette motion va à l'encontre de son discours tenu devant le CA sur le PRE. Il ne souhaite pas la proposer au vote.

M. Thomas DOGNA dispose d'une remarque sur la motion, notamment au niveau de l'augmentation des effectifs étudiants vu comme une contrainte. Il voit également l'opportunité de réfléchir sur l'évolution de la pédagogie et la responsabilité en tant qu'Université, de dynamiser et d'innover sur la formation et la pédagogie et permettre de répondre aux besoins.

- Présentation du Budget 2016 pour information par M. Laurent GODART (cf. annexe powerpoint)

M. le Président indique qu'il s'agit des tableaux élaborés pour proposition à la Rectrice pour le Budget 2016. M. le Président rappelle que les administrateurs du CA seront tenus informés du retour des services du rectorat concernant ce budget.

3°) Questions immobilières

- Reconfiguration du projet immobilier des campus rémois

M. le Président indique que la délibération ne concerne que le principe de conservation et de spécialisation des trois campus rémois, conformément à la note de présentation fixée. Il s'agissait de présenter les fondamentaux du projet immobilier qui est en cours de discussion. Il a été discuté avec les différents partenaires (Etat, Région, collectivités) finançant le CPER et se déroule dans le cadre de la clause de revoyure du CPER. Plusieurs communiqués ont été faits à ce sujet. Un Comité de pilotage de la convention de reconfiguration des projets immobiliers rémois a confirmé l'engagement financier des partenaires. La Ville de Reims contribue également au projet de l'établissement, en donnant le terrain permettant la construction du siège de l'Université ainsi que le terrain permettant l'extension

de l'ESI Reims à venir. Les montants doivent encore être ventilés sur les différentes opérations immobilières. Une estimation des programmes pour chacun des campus a été faite. M. Le président indique que le projet porte sur plus de soutenabilité, avec une baisse des dépenses prévues initialement de 270 millions d'€ réduites à 220 millions d'€ puis à 140 millions d'€. De plus, ce projet a reçu l'accord de la Région pour l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage des constructions (le coût global de la maîtrise d'ouvrage est estimé à 3 % du montant total des opérations). Cela montre un engagement sur la réalisation. Ce projet doit être affiné, il a été élaboré en trois mois de négociation, afin de convaincre les partenaires de suivre l'URCA dans ce projet. La phase de programmation sera faite avec les acteurs de terrain. Il faut donc acter aujourd'hui le principe de conservation du campus moulin de la housse, et de spécialisation de chacun des campus rémois. Au niveau du campus Croix-Rouge, un pôle de sciences de l'homme et de la société sera créé, qui intégrera l'UFR STAPS, à proximité du CREPS et du pôle Santé. Au niveau du campus moulin de la housse, un pôle sciences, technologies et ingénierie sera créé. Il intégrera la construction d'un bâtiment recherche, l'extension de l'ESI Reims, et un bâtiment enseignement mutualisé vie étudiante. Dans un premier temps, au niveau du campus santé, un regroupement des trois UFR proche du CHU au niveau de pharmacie et de médecine. Dans un second temps, une reconfiguration de la recherche sera financée. La délibération porte sur le principe. Le projet sera présenté ultérieurement aux administrateurs du CA.

M. Jean-Pierre BELFIE mentionne que la collectivité va suivre le volet CPER. M. le Président indique que le travail a lieu sur la période 2015-2020, dans le cadre de la clause de revoyure du CPER. Il ajoute que différents modes de financement des opérations seront discutés à partir de 2021.

M. Aomar HADJADJ souhaite connaître la motivation à faire un bâtiment recherche agro sciences et sciences du numérique et de les regrouper ensemble au sein d'un même bâtiment. M. Le Président précise qu'actuellement, il s'agit d'une construction. Le concours d'architecte n'ayant pas encore eu lieu, une incertitude est présente sur les modalités (un seul bâtiment ou non). M. Aomar HADJADJ souhaite savoir ce que va devenir le bâtiment qui sera libéré par STAPS. M. Le Président précise que cela devra être discuté dans le cadre de la programmation. Vraisemblablement, il y aura l'accueil des services administratifs de la faculté de sciences et une partie des enseignements sera mutualisé.

M. Christophe BECKERICH évoque la réhabilitation énergétique de l'IUT. M. Le Président indique qu'il ne s'agira pas que d'une réhabilitation énergétique mais également d'une réhabilitation extérieure et fonctionnelle. Il espère que les travaux pourront être réalisés avant 2021, grâce aux produits de cessions de terrains sur Croix-Rouge et Moulin de la Housse.

M. Thomas DOGNA estime important d'associer l'ensemble de la communauté universitaire dans la programmation des futurs bâtiments, afin de mettre en avant le développement pédagogique. M. Le Président indique que M. François MANCEBO, en tant que Vice-Président en charge du projet immobilier ainsi que Mme Anne GALLOIS, responsable de l'équipe projet Campus 3.0 ont noté cette remarque. M. Le Président ajoute que le Comité de Pilotage a entériné le nouveau nom de cette opération, « Campus 3.0 » en référence à la nouvelle révolution industrielle et aux innovations du numérique qui doivent accompagner le projet.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve les principes de conservation et de spécialisation des trois campus rémois, conformément aux orientations fixées dans la note de présentation, à l'unanimité.

4°) Questions statutaires

- Modifications des Statuts de l'URCA : Election du Bureau

M. Olivier DUPERON indique que d'une part il faut revoir la rédaction de l'article dans les statuts de l'URCA qui porte sur la composition du Bureau, étant donné que le Code de l'Education prévoit que la composition du Bureau doit être prévue dans les Statuts, ce qui n'est pas le cas actuellement. Puis, une proposition de délibération pour la composition du Bureau de l'Université sera faite.

M. Olivier DUPERON fait lecture du nouvel article des Statuts proposés. (Cf. document) Il ajoute que la modification a été présentée en commission des Statuts et n'a pas soulevé de remarques particulières.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification de l'article 7 des Statuts de l'URCA, à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la délibération relative à la composition du Bureau, à l'unanimité.

- Statuts de l'IFTS

Mme Carole CORPEL procède à la présentation des Statuts de l'IFTS (Cf. document annexe).

La principale modification réside dans le nombre de membres du Conseil de l'IFTS, passant de 24 à 20 membres, avec un nombre supérieur de représentants des personnels par rapport au nombre de représentants des personnalités extérieures. Les Statuts ont été approuvés par la Commission des Statuts du 22 Avril 2015 et voté à l'unanimité des membres du Conseil de l'IFTS du 04 Février 2016.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve les modifications des Statuts de l'IFTS, à l'unanimité.

- Statuts de l'UFR Droit

M. Olivier DUPERON indique une évolution des Statuts de l'UFR Droit, permettant de prévoir 3 Vice-Doyens au lieu de 2, afin de s'aligner sur l'organisation des deux autres composantes du Campus Croix-Rouge, à savoir Lettres et Sciences Humaines et Sciences Economiques, Sociales et de Gestion, afin d'avoir un Vice-Doyen chargé des questions pédagogiques à Troyes.

Le Conseil d'Administration de Reims Champagne-Ardenne approuve les modifications des articles 5 et 6 des Statuts de l'UFR Droit et Science Politique, à l'unanimité.

5°) Elections internes

- Désignation de deux représentants étudiants du CA à la commission FSDIE

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la désignation de deux représentants étudiants du CA à la commission FSDIE.

Après un appel à candidature en séance, sont élus :

- M. Etienne COTIN, avec **31 voix pour, 1 blanc**
- M. Adrien MEUNIER, avec **31 voix pour, 1 blanc**

- Comité d'orientation du bureau de la vie étudiante (BVE) : un étudiant titulaire et un étudiant suppléant

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve l'élection des membres étudiants du Comité d'orientation du BVE désignés comme suit :

Après un appel à candidature en séance, sont élus :

- Etudiant Titulaire : M. Pacôme SIENTZOFF, **avec 31 voix pour, 1 blanc**
- Etudiant Suppléant : M. Thomas DOGNA, **avec 31 voix pour, 1 blanc**

- Désignation des membres de la Commission des Statuts

M. Olivier DUPERON constate qu'il n'y a aucune candidature pour le Collège Etudiants, que ce soit pour la Commission des Statuts ou la Commission des Moyens. M. Thomas DOGNA indique que plusieurs étudiants souhaiteraient candidater. M. le Président indique qu'ils doivent faire acte de candidature et que cela sera entériné au prochain CA. Mme Carole CORPEL indique que l'appel à candidatures pour le Collège Etudiants sera relancé.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la désignation des membres de la commission des Statuts, comme suit :

Sont élus :

Collège « Professeurs » :

- M. René DAVAL, **avec 27 voix pour**
- Mme Isabelle VROMAN, **avec 32 voix pour**
- Mme Anne-Claire ROUAUD, **avec 27 voix pour**

Collège « Autres enseignants » :

- M. Thierry COME, **avec 30 voix pour**
- M. Moussa-Badran SAHAR, **avec 21 voix pour**
- M. Hervé PRON, **avec 21 voix pour**

Collège BIATSS :

- Mme Angélique RANVIER, **avec 20 voix pour**

Collège « Personnalités extérieures » :

- Mme Annie BECRET, **avec 27 voix pour**

- Désignation des membres de la Commission des Moyens

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la désignation des membres de la commission des Moyens, comme suit :

Sont élus :

Collège « Professeurs » :

- M. Rezak AYAD, **avec 27 voix pour**
- M. Georges DURRY, **avec 32 voix pour**
- M. Michael MOLINARI, **avec 27 voix pour**

Collège « Autres enseignants » :

- M. Michel MELCIOR, **avec 21 voix pour**
- M. David CARTON, **avec 25 voix pour**
- Mme Marie-Pierre LARVOR, **avec 26 voix pour**

Collège BIATSS :

- Mme Virginie BRULE-PINTAUX, **avec 20 voix pour**
- Désignation des membres du Conseil documentaire (enseignants-chercheurs et étudiants)

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la désignation des membres du Conseil documentaire, comme suit :

Sont élus :

Collège « enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de l'Université » :

- Mme Murielle MUZARD
- M. Maxime COLAS
- Mme Agnès GUESNON
- M. Yann CALBERAC

Collège « Etudiants » :

- M. Alexandre BOUDEVILLE
- M. Douba Thierry KWENE

6°) Questions Ressources Humaines

- Bilan social 2014

Mme Aurélie MIGUET présente le Bilan Social 2014. Ce document permet d'avoir une vision globale de la situation de l'Université.

Il a été proposé aux membres du Comité Technique de se réunir avant la présentation du prochain Bilan Social 2015.

Un administrateur demande s'il serait possible d'avoir une note de synthèse, car il s'agit d'un document assez exhaustif. Mme Aurélie MIGUET indique que la synthèse est plutôt le sommaire du document, qui permet de voir les thèmes que l'on évoque.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du 20 Avril 2016, le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve le Bilan social 2014 de l'URCA, à l'unanimité.

Le Président remercie la Direction des Ressources Humaines, ainsi que ses personnels pour ce travail.

7°) Dispositif « Grands Equipements 2016 » - Plan de financement

M. le Président précise que ce point a été délibéré en Commission Recherche. Le Président a souhaité également recueillir l'avis du CA sur ce point.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve le plan de financement relatif au Dispositif « Grands Equipements 2016 », permettant de valider la demande de fonds européens (FEDER), à l'unanimité.

M. Le Président indique que les plans de financement tels qu'ils sont abordés n'incluent pas la maintenance du matériel. La maintenance doit être prise en charge dans le cadre des budgets des unités, soit sur la part des dotations de l'établissement, soit sur une part de ressources propres. Cela ne fera pas l'objet de dotations supplémentaires de la part de l'établissement.

M. Aomar HADJADJ indique que lors de l'acquisition de matériel lourd, il faudrait trouver un moyen de réduire le contrat de maintenance dans l'acquisition de ce matériel.

M. Cédric GAROT indique que vu l'importance de ces investissements, quelques travaux doivent être effectués.

M. le Président ajoute que dans la mise en place de la politique de recherche de l'URCA, il faut rappeler que la recherche est partie intégrante de l'établissement, par conséquent sur ce montage, il doit être effectué un rapprochement de la recherche avec les Directions centrales. Il propose alors d'assortir la délibération de l'envoi des éléments aux responsables du projet et à la Direction du patrimoine.

8°) Questions diverses

Mme Cécile BRION souhaite faire un point d'information à propos des prochains EAP, les nouveaux emplois apprentis professeurs. Cela a des répercussions financières, car il fallait monter un CFA. Elle souhaiterait avoir des informations car elle est sollicitée sur ce sujet. Une personne du rectorat lui a finalement indiquée qu'il y aurait une réunion avec l'URCA sur ce point le 30 Juin 2016. Elle souhaiterait avoir la transmission des éléments au prochain CA. Mme Angélique RANVIER indique qu'il y a effectivement l'ancienne formule des EAP. Un projet expérimental est mis en place, ce sont des M1 intégrant. A priori, il n'y aurait pas de changement au niveau licence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h24.

LISTE DES SIGLES ET DES ABBREVIATIONS

ATER : Attachés temporaires d'enseignement et de recherche

PV : procès-verbal

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

SAIC : Service des Activités Industrielles et Commerciales

HRS : Heures Référentiel Service

IGAENR : Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

BIATSS : personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques

DGESIP: Direction Générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

PRE: Plan de Rétablissement de l'équilibre financier

TEPA: Loi Travail, Emploi, Pouvoir d'achat (21 Août 2007)

IGR: Ingénieur de Recherche

ANR: Agence Nationale de la Recherche

PRAG: Professeurs Agrégés affectés à l'Université

GVT : Glissement vieillesse technicité

COFIL : Comité de pilotage

PRP/PCA : Primes de responsabilité pédagogique/ Primes de charge administratives

CPER : Contrats de Plan Etat-Régions

ESI Reims : Ecole Nationale Supérieure d'ingénieurs de Reims

CREPS : Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives

IFTS : Institut de Formation Technique Supérieur

FSDIE: Fonds de solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes

BVE: Bureau de la Vie étudiante

FEDER: Fonds Européen de Développement économique et Régional

EAP: Emplois apprentis professeurs

CFA: Centre de Formation d'apprentis

ANNEXES

- **Annexe 1 : Déclaration de l'Intersyndicale**
- **Annexe 2 : Plan de rétablissement de l'équilibre financier**
- **Annexe 3 : Présentation du budget 2016 (pour information)**
- **Annexe 4 : Note de présentation Campus 3.0 : nouveau projet Immobilier de l'URCA et la révision du CPER**
- **Annexe 5 : Modifications des statuts de l'URCA : Bureau de l'Université**
- **Annexe 6 : Modification des Statuts de l'IFTS**
- **Annexe 7 : Extrait du procès-verbal du Conseil de l'IFTS du 04 Février 2016**
- **Annexe 8 : Modification des Statuts de l'UFR Droit et Science Politique**
- **Annexe 9 : Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de la Faculté de Droit et de Science Politique du 13 Mai 2016**
- **Annexe 10 : Note de présentation Dispositif « Grands Equipements 2016-Plan de financement »**
- **Annexe 11 : Délibération de la commission RECHERCHE**
- **Annexe 12 : Grands Equipements 2016 : Tableau**

ANNEXE 1 :

- **Déclaration de l'intersyndicale**

Déclaration faite au Conseil d'Administration du 21 Juin 2016

« C'est frappé du bon sens : on ne peut pas dépenser plus que ce qu'on a. Le seul problème c'est que cela contredit un peu notre expérience du terrain. Depuis le 1 Janvier, on ne peut pas dépenser non plus l'argent qu'on a ! Par exemple, en tant que chercheur, j'ai reçu le 16 Juin une notification d'ouverture de crédits de recherche à hauteur de 12000 euros, à dépenser avant le 30 septembre 2016, comme si je n'avais pas de tâches particulière en Juin, ni une rentrée pédagogique en septembre.

Se pose donc une question : pouvons-nous accomplir les missions d'enseignement et de recherche qui nous ont été attribuées dans le cadre d'un contrat avec l'Etat ?

Notre problème n'est pas avec l'actuelle équipe présidentielle qui fait ce qu'elle peut, notamment pour maintenir l'emploi scientifique dans la campagne actuelle de financements de thèse. Et qui fait ce qu'elle peut face à une méthode (que nous ne connaissons pas) et des arbitrages (que nous connaissons) arrêtés par l'IGAENR. Notre problème est donc, à court terme, sur le budget 2016, les grandes enveloppes budgétaires arrêtées par les IGAENR et le rectorat, et leurs effets concrets sur chaque composante. Qu'il soit clair : c'est bien le rectorat qui va arrêter le budget 2016 de l'établissement. C'est bien à lui qu'on doit s'adresser.

Si on prend un peu de recul, il faut revenir à la Grande Désorganisation créée par les différentes réformes récentes de l'enseignement supérieur. Nous ne sommes pas responsables du transfert aux établissements de la gestion de la masse salariale, qui fait que celle-ci est aujourd'hui la variable d'ajustement des problèmes de fonctionnement. Nous ne sommes pas responsables des surcoûts liés à la transformation administrative des universités en établissements pseudo autonomes. Nous ne sommes pas responsables non plus de la complexification des tâches et de l'alourdissement des missions de l'université.

Le peu que nous pouvons reconstituer, en l'absence de la communication du rapport des IGAENR tient dans les informations suivantes qui ne demandent qu'à être contredites pour pouvoir disposer d'un diagnostic partagé :

- 1) Le nombre des étudiants a augmenté et cela n'a pas été compensé. Il continuera à augmenter.
- 2) L'emploi titulaire a stagné entre 2011 et 2016.
- 3) Le recours aux contractuels correspond soit à de l'augmentation de l'emploi scientifique précaire sur les contrats que nous avons obtenus (que nous n'arrivons pas à chiffrer et sur lequel on aimerait avoir de l'information) soit à des tâches qu'il fallait prendre en charge de façon urgente compte tenu de la Grande Désorganisation.
- 4) Une partie de l'augmentation de la masse salariale devrait être liée au « repyramidage » des fonctions de BIATSS avec moins de catégories C et plus de A et de B, avec les régimes indemnitaires afférents. C'est logique parce que la Grande Désorganisation des réformes imposait une montée en compétences sur les tâches auxquels ils devaient faire face.
- 5) La mise en place du référentiel HRS a révélé l'ensemble de tâches auxquels devaient faire face les collègues dans cette grande machine à complexifier qu'ont été les réformes. Soyons clairs : c'est le genre de dispositifs dont on ne voulait pas. C'est humiliant pour des enseignants que de devoir passer son temps à être payer aux pièces, à peser si une tâche pédagogique de suivi doit être rémunérée tant plutôt que tant, et à allouer notre temps en fonction de la façon dont cette rémunération est fixée. C'est destructeur de notre métier et de nos valeurs. C'est malsain que de devoir passer son temps à contrôler si on déclare bien –de la même façon que c'est malsain de devoir passer son temps en évaluations, plutôt qu'à faire notre métier.

L'effort de redressement demandé à l'Université est considérable. On connaît maintenant la cible, la masse salariale et les réductions des volumes horaires. Or, dans l'augmentation des dépenses de l'Université, il y a du Glissement Vieillesse Technicité, des titularisations et de l'augmentation des effectifs étudiants qui ne sont pas de la responsabilité de l'Université. Ceci ne peut avoir échappé à la sagacité des IGAENR qui apparemment ont soigneusement évité de les chiffrer. Hors de toute discussion sur la pertinence du plan, nous pensons que le CA doit demander instamment et de façon urgente à l'autorité de tutelle de contribuer au plan de retour à l'équilibre pour cette part qui est de sa responsabilité.

Dans ce contexte, je ne dévoilerai pas un secret en disant que les raisonnements qui ont guidé l'intersyndicale (en plein accord et parfaite intelligence avec les syndiqués SGEN qui étaient présents) ont été les suivants :

- Dans la situation actuelle, c'est bien notre autorité de tutelle qui est à la manœuvre, le rectorat et les IGAENR ; c'est bien à eux que des organisations syndicales responsables doivent s'adresser. Et tout d'abord pour leur dire que leur façon de faire, à savoir bloquer tout le fonctionnement de l'université, y compris ses ressources propres, pour imposer le plan est proprement inadmissible. Mais aussi pour leur dire que ce comportement met en danger, tout simplement, la santé des personnels qui ont dû faire face à cette situation de blocage.
- Notre première urgence est notre mission vis-à-vis des étudiants. C'est donc que la rentrée se tienne. Elle aurait déjà dû être préparée et chaque jour qui passe la rend plus aléatoire. On sait déjà qu'il nous faut de façon absolument urgente dans des filières sous tension des postes d'ATER parce que le réservoir de vacataires de bonne volonté n'est pas inépuisable et qu'il n'est pas possible d'avoir des équipes pédagogiques complètement éclatées.
- Dans la situation actuelle notre deuxième urgence est la préservation de l'emploi ; et par-dessus tout, celui de collègues qui ont été recrutés comme contractuels pour faire face à l'alourdissement des charges, pas pour faire du tricotin ; et ensuite de l'emploi tout court car les missions demeurent : se proposer de remplacer des enseignants et des personnels administratifs par des heures supplémentaires est un tantinet scandaleux (car de fait c'est ce que se propose de faire le plan de retour à l'équilibre car les IGAENR savent bien que les missions devront être effectuées).

Le reste est littérature. »

ANNEXE 2 :

- **Plan de rétablissement de l'équilibre financier**



Conseil d'Administration

Mardi 21 juin 2016

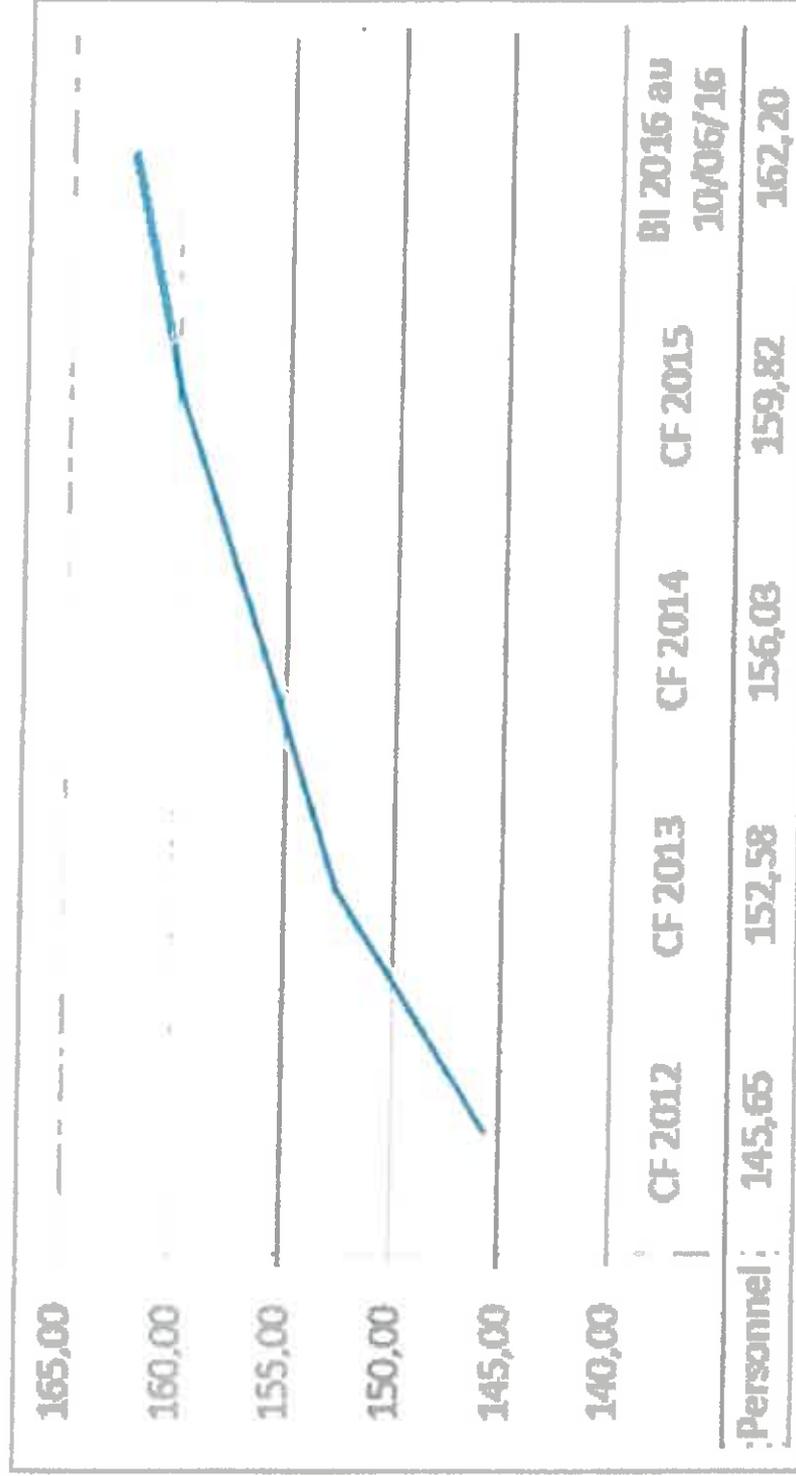
Plan de Rétablissement de l'Equilibre Financier





Une dégradation continue de la situation financière

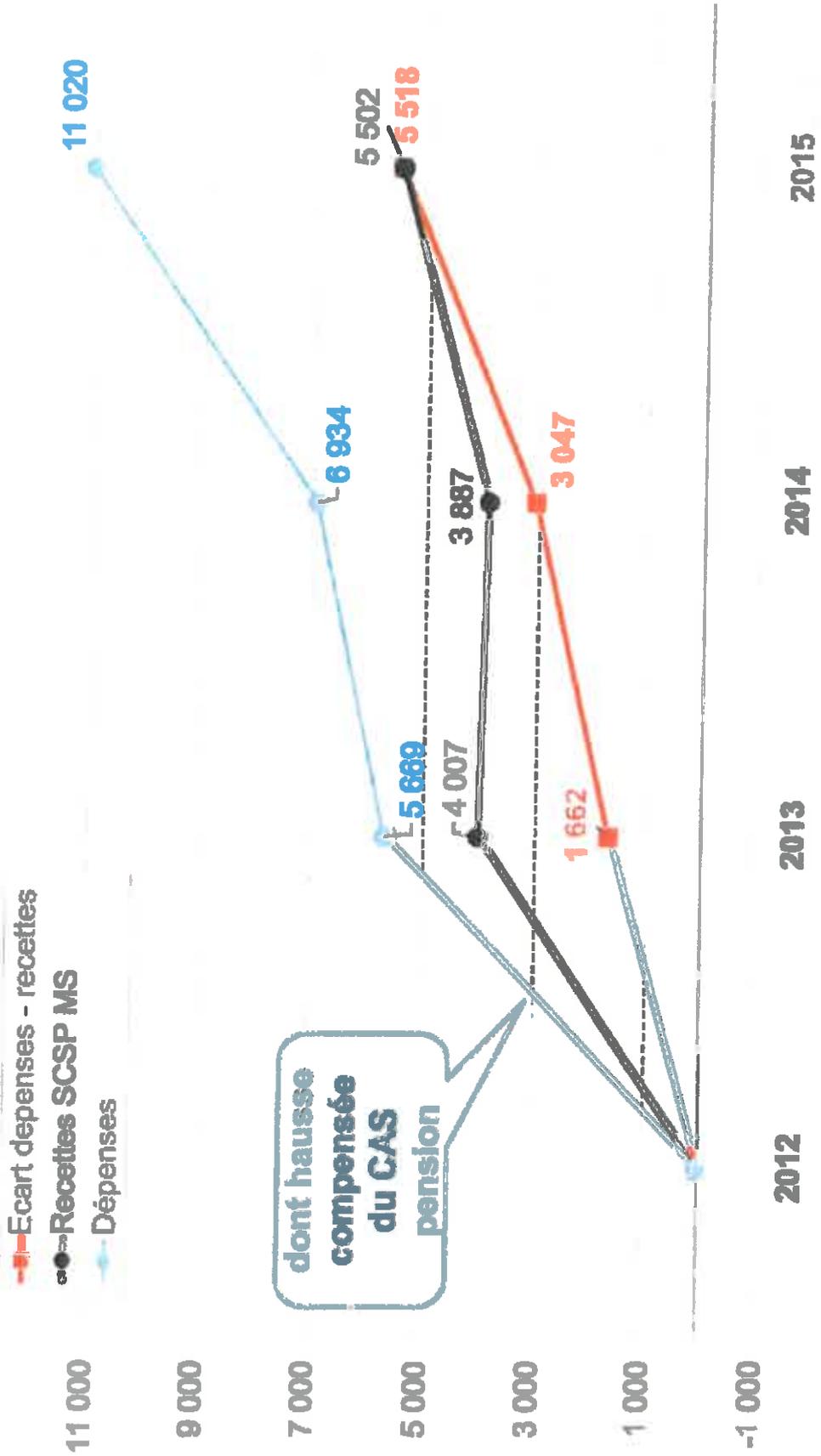
- Evolution de la masse salariale de 2012 à 2016





Evolution depuis 2012 des dépenses et recettes de MS sur SCSP

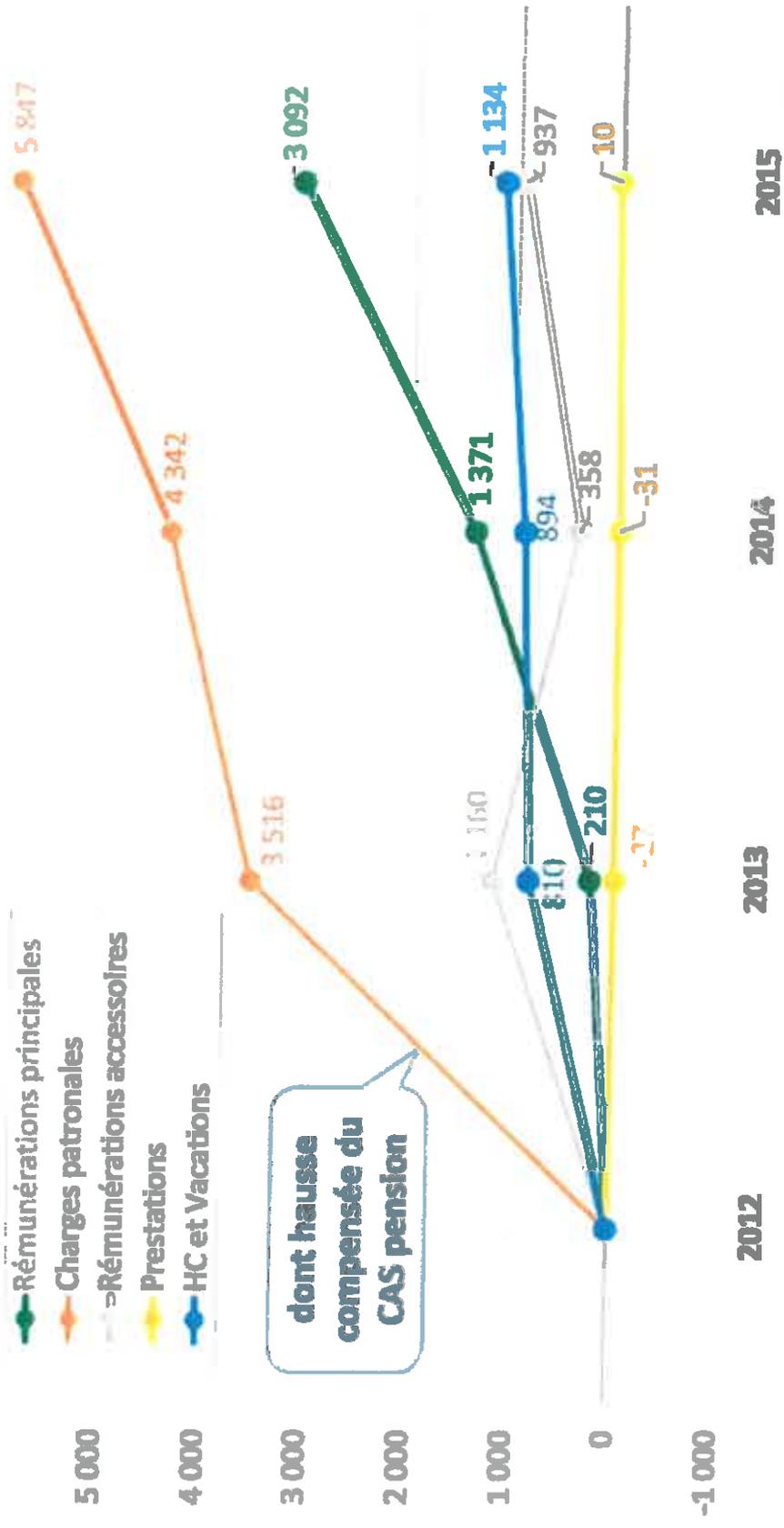
Ecart annuel en k€ vs 2012





Evolution depuis 2012, par type, des dépenses de MS sur SCSP

Ecart en k€ vs 2012
de dépense annuelle
6 000

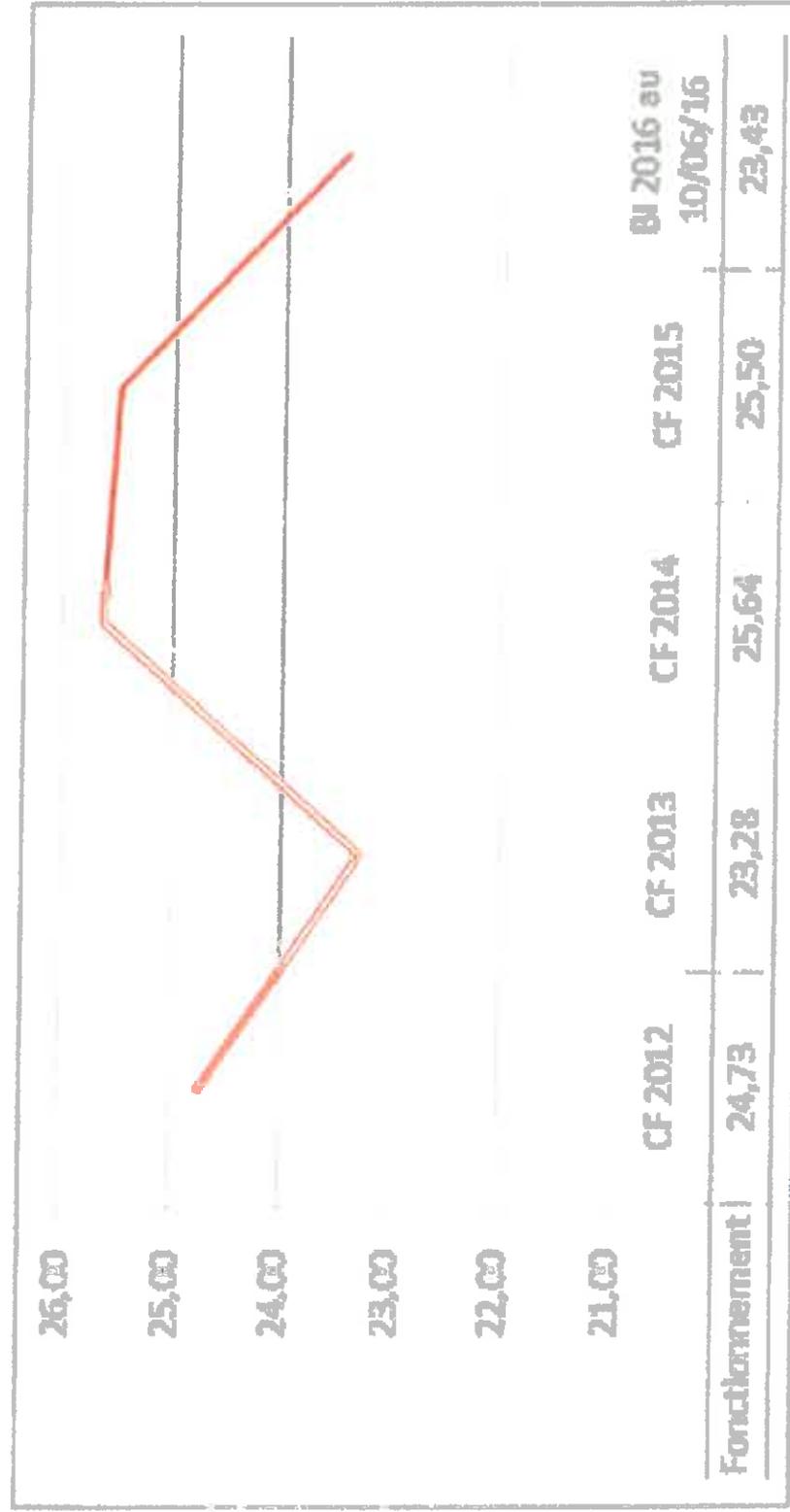


dont hausse compensée du CAS pension



Une dégradation continue de la situation financière

- Evolution du fonctionnement de 2012 à 2016

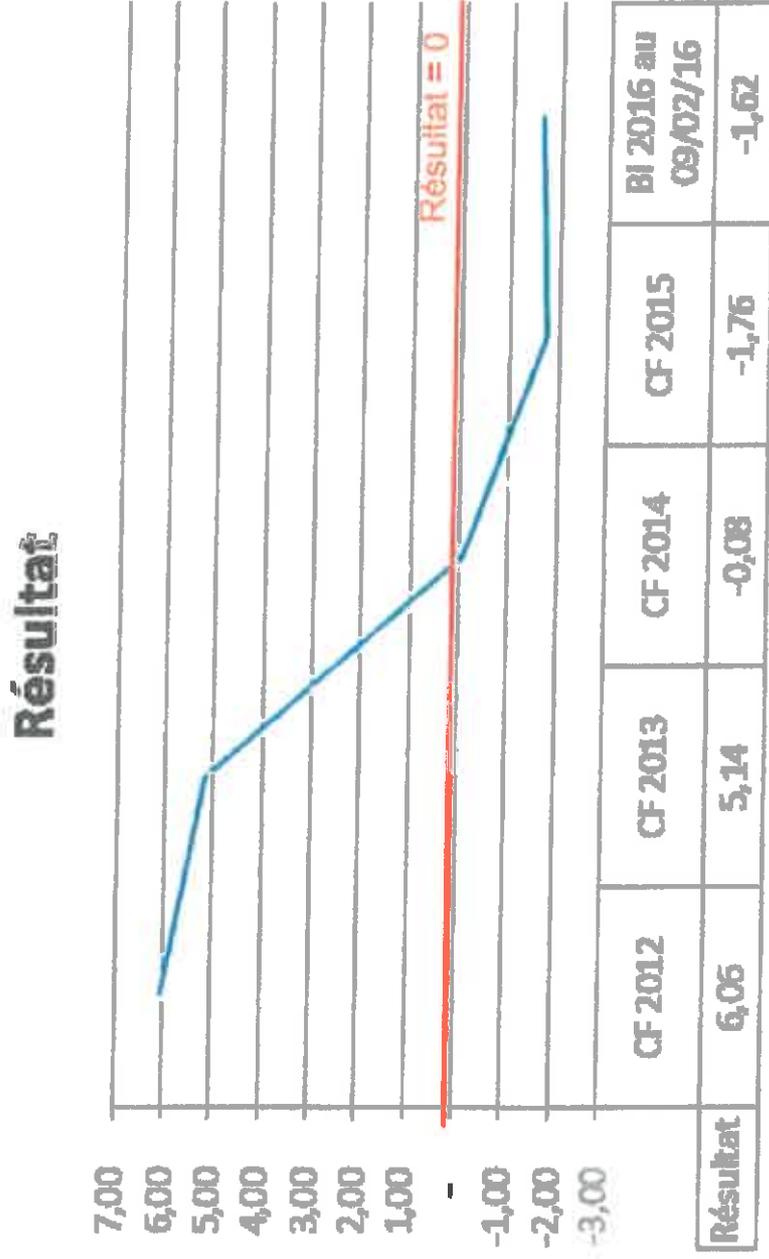


Université de Reims Champagne-Ardenne



Une dégradation continue des indicateurs financiers

- Evolution du résultat de 2012 à 2016





Principes et étapes de construction

1. Les principes :
 - Préservation de l'emploi des agents (incluant les contractuels)
 - Préservation de l'offre de diplômes
 - Prise en compte du programme immobilier





Principes et étapes de construction

2. Etape de construction du budget 2016 :

- Mise en cohérence avec le réalisé des années antérieures sur les 3 enveloppes de dépenses
- Analyse des demandes budgétaires et prise en compte en fonction des justifications sur le fonctionnement
- Prise en compte des besoins d'investissements a minima : sécurité des locaux et des personnes, investissements financés sur ressources propres
- Objectifs de masse salariale (162 M€), de déficit (-1,6 M€) et de niveau de fonds de roulement (> 15 M€) contraints





Principes et étapes de construction

2. Etape de construction de la trajectoire 2017-2019 :
 - Etude de la soutenabilité de la masse salariale par rapport aux objectifs fixés par les tutelles : cible à 157 M€ en 2019
 - Rétablissement de l'enveloppe de fonctionnement à 24 M€ en 2017, soit proche de la moyenne des 3 dernières années, puis prise en compte de l'inflation sur les années suivantes
 - Retour à l'équilibre en 2019
 - Maintien du FdR au-dessus de 30 jours de fonctionnement

Trajectoire des grandes masses

(M€)	2016	2017	2018	2019
Masse salariale	162,2	160,6	159	157
Fonctionnement	23,4	24	24,1	24,2
Résultat	-1,615	-1,132	-0,279	1,601
CAF	2,2	2,7	3,6	5,5
Investissement	6,4	9	9	9
FDR	15,9	15,2	15,7	18
FDR J	31	30	31	36



Détail des mesures sur la MS

1. Mise en œuvre des enseignements :
 - Charge d'enseignement : 390 400 heures + 28 000 heures HRS + 17 000 heures PRP-PCA
 - Potentiel d'enseignement théorique : 242 000 heures

⇒ Ecart = 193 600 heures soit 7,92 M€

Objectif : Gain de 39 000 HC + 10 000 HRS – PRP

2. Les emplois

- Remplacement de 2 BIATSS sur 3 à partir de 2017
- Remplacement de 1 enseignant ou EC sur 2 à partir de 2017

3. S'adapter aux variations des effectifs, arrêter des services prévisionnels plafonds



Détail des mesures sur le fonctionnement

- 1. Maintien des dépenses incompressibles et financées sur ressources propres**
- 2. Réduction des autres dépenses de fonctionnement par rapport au réalisé 2015 : 20 % en 2016, 15 % en 2017**
- 3. Mise en place d'un dialogue de gestion financier et d'un pilotage mensuel de l'exécution**



ANNEXE 3 :

- Présentation du budget 2016 (pour information)**



Conseil d'Administration

Mardi 21 juin 2016

**Pour information
Budget 2016**



Tableau 2 : les autorisations budgétaires 2016

Tableau 2
Autorisations budgétaires 2016 URCA

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

	Dépenses		Recettes	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	162 200 000 €	162 200 000 €		
dont dépenses sur recettes Médiés	4 388 771 €	4 388 771 €		
Fonctionnement	21 321 767 €	20 425 088 €		
dont dépenses sur recettes Médiés	6 165 948 €	6 165 948 €		
Investissement	9 638 618 €	6 402 828 €		
dont dépenses sur recettes Médiés	6 767 667 €	4 183 159 €		
TOTAL DES DÉPENSES	192 670 275 €	192 027 676 €		

Solde budgétaire (déficit)

	Recettes	
	AE	CP
Recettes globales	177 763 973 €	
Subvention pour charges de service public	101 264 745 €	
Autres financements de l'Etat	148 025 €	
Autres financements publics	3 691 698 €	
Recettes propres	12 658 607 €	
Recettes fiscales **	14 767 228 €	
Financements de l'Etat Médiés	2 578 866 €	
Autres financements publics Médiés	9 464 428 €	
Recettes propres Médiés	2 723 914 €	
TOTAL DES RECETTES	192 631 208 €	

Solde budgétaire (bénéfice)

Tableau 6 : la situation patrimoniale

Tableau 6
Situation patrimoniale - URCA budget 2016

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	162 200 000	Subventions de l'Etat	161 284 745 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	34 168 077	Fiscalité affectée	
		Autres subventions	
		Autres produits	
TOTAL DES CHARGES (1)	163 368 077	TOTAL DES PRODUITS (2)	33 486 120 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)		Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	194 760 805 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (4) +	194 750 805 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	1 615 212 €
		(1) + (3) = (2) + (4)	194 760 805 €

Tableau 6 : la situation patrimoniale

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (+) ou perte (-))	- 1 615 212 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 741 021 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	6 863 727 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	- €
- produits de cession d'éléments d'actifs	- €
- quote-part des subventions d'investissement versé au résultat de l'exercice	- €
= CAF ou IAF*	2 262 082 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

	EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement*			Capacité d'autofinancement	2 262 082 €
Investissements		6 382 520 €	Financement de l'actif par l'État	923 657 €
Remboursement des dettes financières		10 000 €	Autres ressources Investissements	3 710 519 €
TOTAL DES EMPLOIS (6)		6 402 520 €	Augmentation des dettes financières	10 000 €
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(8)		603 632 €	TOTAL DES RESSOURCES (8)	6 906 152 €
			Prévisionnel sur fonds de roulement (7) = (8)-(6)	603 632 €

ANNEXE 4 :

- Note de présentation Campus 3.0 :
nouveau projet immobilier de l'URCA et la
révision du CPER**

Campus 3.0 : Le nouveau projet Immobilier de l'URCA et la révision du CPER

Conçu dans une perspective de développement durable et conservant des fondamentaux d'origine, ce projet Immobilier viendra accompagner le projet scientifique et pédagogique visant à :

- Renforcer, dynamiser la vie de campus, améliorer la qualité de vie dans le cadre d'une démarche de développement durable
- Accroître le rayonnement de la recherche à travers 4 pôles d'application (Santé, Sciences de l'Homme et de la Société, Sciences du numérique et de l'ingénieur et Agro-sciences, environnement, biotechnologies et bio-économie) associés aux unités et structures fédératives de recherche.
- Accompagner la nécessaire mutualisation des bâtiments d'enseignement, notamment grâce aux usages du numérique
- Construire et rénover le patrimoine Immobilier avec un objectif ambitieux de réduction des surfaces et de maîtrise des énergies
- Renforcer la notion de « campus dans la ville, et la ville dans les campus »

Ce nouveau projet Immobilier, plus soutenable financièrement et scientifiquement (évitant d'interrompre la production scientifique sur place) conserve un campus sur le site du Moulin de la Housse.

Les 3 campus rémois bénéficieront d'interventions visant à les spécialiser autour de 3 pôles thématiques « Sciences de l'Homme et de la Société », « Santé », « Sciences, Technologies et Ingénierie ».

Le Campus Croix-Rouge : pôle sciences de l'homme et de la société

- La construction d'un bâtiment mutualisé pour libérer les bâtiments vétustes (bâtiments modulaires, démolition bât 2,3 et 4) et céder du foncier (3 ha)
- L'installation de l'UFR STAPS entre le CREPS et le Pôle Santé, et à proximité des équipements sportifs municipaux
- La construction du siège des services administratifs et de la présidence
- La création de la Maison de l'étudiant

Le Campus Moulin de la Housse : pôle sciences, technologies et ingénierie

- Construction d'un bâtiment Recherche en agro-sciences et environnement et sciences du numérique
- Extension de l'ESIRéims
- Construction d'un bâtiment enseignement mutualisé et de vie étudiante
- Réhabilitation énergétique IUT
- Réhabilitation du bâtiment 6
- Réduction des surfaces bâties et cessions foncières progressives

Le Campus Santé : un pôle santé identifié

- Le regroupement des 3 UFR en proximité immédiate du CHU par l'intégration d'Odontologie et la cession foncière des bâtiments actuels d'odontologie
- Une qualité de vie accrue (amélioration de la restauration, espaces associations étudiantes, espaces co working)
- Une recherche soutenue (réaménagement des locaux et valorisation des projets labellisés)

Cette reconfiguration du projet a été validée par le comité de pilotage « refondation des campus universitaires Rémois » le 2 juin. Elle s'inscrit dans le cadre de la "clause de revoyure" du CPER 2015-2020, amorcée au printemps suite à la fusion des trois régions (Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine). Le conseil régional s'est engagé à prendre la maîtrise d'ouvrage de la totalité des opérations.

Les estimations ramènent le coût final du projet à près de 140 M€, dont 78,2 financé dans le CPER en cours.

RECAPITULATIF DES COÛTS PRÉVISIONNELS (en M€ TTC)

6 opérations sont inscrites au volet immobilier universitaire CPER 2015-2020
Pour un coût total de 78,2 M€ sur le CPER en cours et répartis selon les campus :

CAMPUS	Montants inscrits au CPER 2015-2020	Montants à partir de 2021	COÛT TOTAL
Croix-Rouge	26,9	23,1	50
Moulin de la Housse	40	33	73
Santé	11,3	5	16,3
TOTAL	78,2	61,1	139,3

LES PARTICIPATIONS DES FINANCEURS (en M€ TTC)

Conseil régional	Etat	FEDER	Reims Métropole	Conseil départemental	Ville de Reims autres participations complémentaires de la ville
47,2	14,3	8,8	5,9	2	Foncier siège URCA 350 000 € Erflinims : à estimer

Il vous est proposé :

- d'approuver les principes de conservation et de spécialisation des 3 campus rémois, conformément aux orientations fixées dans la note de présentation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Le Président,

Guillaume GELLE

ANNEXE 5 :

- Modifications des Statuts de l'URCA :
Bureau de l'Université**

Modifications des Statuts de l'URCA : Bureau de l'Université

i) Rappel de la réglementation :

L'article L712-2 du code de l'éducation dispose que « le président est assisté d'un bureau élu sur sa proposition, dont la composition est fixée par les statuts de l'établissement. »

Les statuts actuels ne prévoyant pas cette composition, il est proposé les modifications statutaires suivantes et la délibération prise en application de ces dernières :

1. Modification de l'article 7 des Statuts

Article actuel	Nouvel article proposé
Le président de l'université est assisté d'un bureau élu par le conseil d'administration sur sa proposition.	Le président de l'université est assisté d'un bureau élu par le conseil d'administration sur sa proposition à la majorité absolue des membres présents et représentés. Le bureau comprend le président de l'Université, et les vice-présidents. Le président peut inviter aux réunions de bureau toute personne dont la présence lui paraît utile.

2. -Délibération du Conseil d'Administration

Délibération n° – 2016 relative à la composition du Bureau de l'Université,

Vu le Code de l'Éducation, et notamment son article L.712-2,

Vu les statuts de l'URCA, et notamment son article 7,

Vu les délibérations du CA n°2016-21 à n°2016-28 en date du 19 Avril 2016,

Vu les délibérations n°1-2016 et n°2-2016 du Conseil Académique en date du 19 Avril 2016,

Sur proposition du Président, Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne élit le bureau composé comme suit :

- Le Président de l'Université, M. Guillaume GELLE
- Le Vice-Président délégué en charge des moyens et du patrimoine, 1^{er} Vice-Président, M. Thierry LETELLIER
- Le Vice-Président du Conseil d'Administration, M. Olivier DUPERON
- Le Vice-Président du Conseil Académique, en charge de la politique scientifique, M. Didier MARCOTTE
- Le Vice-Président délégué à la formation et à la vie universitaire, M. Damien JOUET
- La Vice-Présidente déléguée à l'éthique et à la déontologie, représentante de l'Université pour la Champagne Sud, Mme Anne JUSSIAUME
- La Vice-Présidente déléguée à la qualité de l'offre de formation, l'autoévaluation et l'accréditation, Mme Marie OLIVIER
- La Vice-Présidente déléguée au 1^{er} cycle et à la liaison avec le second degré, représentante de l'Université dans les Ardennes, Mme Isabelle TITEUX

- 1. Le Vice-Président délégué aux systèmes d'information et aux infrastructures numériques, M. Philippe POPLIMONT
- 2. Le Vice-Président délégué en charge de la révision du projet Immobilier rémois et du développement durable, M. François MANCEBO
- 3. La Vice-Présidente étudiante, Mme Anaïs CARON

il vous est proposé :

- 1. **d'approuver la modification de l'article 7 des Statuts de l'URCA portant composition du Bureau**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Le Président,

Guillaume GELLE

ANNEXE 6 :

- Modification des Statuts de l'IFTS

POINT 4 : QUESTIONS STATUTAIRES
MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'IFTS

Les statuts de l'IFTS ont fait l'objet d'une révision générale et ont été mis en conformité avec les dispositions réglementaires codifiées par le décret n°2013-756 du 19 août 2013 dans le code de l'éducation.

La principale modification des statuts réside dans le nombre de membres du conseil de l'IFTS qui passe de 24 à 20 membres avec un nombre supérieur de représentants des personnels par rapport au nombre de personnalités extérieures (anciens statuts 12/12).

Un représentant de la communauté d'agglomération de Charleville-Sedan a été désigné au lieu et place des représentants des villes de Charleville et Sedan.

Les statuts de l'IFTS ont été approuvés par la commission des statuts du 22 avril 2015 et approuvés à l'unanimité des membres du conseil de l'IFTS du 4 février 2016 (extrait joint).

ANNEXE 7 :

- Extrait du procès-verbal du Conseil de l'IFTS du 04 Février 2016**

Extrait du Procès-Verbal du Conseil de l'IFTS du 04 Février 2016

2-Statuts de l'IFTS

16 membres du Conseil étant représentés sur un total de 24 sièges, le quorum des deux tiers des membres est respecté et les statuts de l'IFTS peuvent être révisés.

La proposition de statuts de la Commission des Statuts de l'URCA préalablement envoyée aux membres du Conseil est étudiée et adoptée avec les légères remarques suivantes :

- **Titre : Le nom de l'IFTS ne prend pas de E final à SUPERIEUR (cf décret n°85-1244 du 26 novembre 1985 portant création).**
- **Article 4 : « le Président du Conseil Général » est à remplacer par « le Président du Conseil Départemental ».**
- **Article 6 : il y a un accent en trop sur le « a »**
- **Articles 10 et 12 : il y a un décalage dans les numéros d'articles, il manque le 11, ainsi l'article 12 devient article 11 et l'article 13 devient article 12.**

La proposition de statuts de l'IFTS est adoptée à l'unanimité des membres présents (représentants 2/3 des sièges).

ANNEXE 8 :

- **Modification des Statuts de l'UFR Droit et
Science Politique**

Modification des Statuts de l'UFR Droit et Science Politique

1. Modification des articles 5 et 6 des Statuts

Article actuel	Nouvel article proposé
Article 5 : Le bureau réunit, autour du Doyen, deux Vice-Doyens enseignants et un Vice-Doyen étudiant.	Article 5 : Le bureau réunit, autour du Doyen, trois Vice-Doyens enseignants et un Vice-Doyen étudiant.
Article 6 : Sur présentation du Doyen, le Conseil élit, dans les mêmes conditions de majorité que le Doyen lui-même, un premier et un second Vice-Doyens parmi les personnes visées à l'article 32 al. 4 de la loi 84-52 du 26 Janvier 1984 sur l'Enseignement Supérieur.	Article 6 : Sur présentation du Doyen, le Conseil élit, dans les mêmes conditions de majorité que le Doyen lui-même, un premier, un second et un troisième Vice-Doyens parmi les personnes visées à l'article L713-3 du Code de l'éducation.

Modification des Statuts de l'UFR Droit et Science Politique lors du Conseil de la Faculté de Droit et Science Politique du 13 Mai 2016

Il vous est proposé :

- d'approuver la modification des articles 5 et 6 des Statuts de l'UFR Droit et Science Politique**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Le Président,

Guillaume GELLE

Annexe 9 :

**- Extrait du procès-verbal de la réunion du
Conseil de la Faculté de Droit et de Science
Politique du 13 Mai 2016**

**Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil de la Faculté de Droit et de Science Politique du
13 Mai 2016**

3- Modification des Statuts de la Faculté

M. DUPERON indique que cette modification porte sur les articles 5 et 6 des Statuts qui prévoient deux Vice-Doyens et il explique qu'en raison de la nouvelle organisation du Centre Universitaire de Troyes, qui impose à chacune des trois composantes (Droit et Science Politique, Sciences Economiques, Sociales et de Gestion et Lettres et Sciences Humaines) la désignation d'un Vice-Doyen chargé du suivi pédagogique à Troyes, il est souhaitable d'envisager un troisième Vice-Doyen.

Constatant que la majorité des 2/3 des membres du Conseil sont présents ou représentés (32 membres sont présents ou représentés sur 40), **M. DUPERON** propose cette modification au vote.

A l'unanimité, le Conseil accepte d'ajouter un troisième Vice-Doyen.

Annexe 10 :

- Note de présentation Dispositif « Grands Equipements 2016-Plan de financement »**



Conseil d'Administration du Mardi 21 Juin 2016

Dispositif « Grands Equipements 2016 – Plan de financement »

Le dispositif « Grands Equipements 2016 » est un appel à projets qui s'inscrit dans l'Axe 1-OT 1- PI 1a- OS 1.1- Action 1-1-2a : développement de l'excellence des infrastructures de recherche publique : grands projets et plateformes d'excellence.

Afin d'accompagner au mieux la communauté scientifique de Champagne-Ardenne dans ses activités de recherche, cet appel à projets a été lancé pour identifier les priorités de financement en grands équipements scientifiques au titre de 2016.

Cet appel à projets a pour objectif d'établir une liste des priorités pour ce qui concerne les dépenses d'investissement en grands équipements scientifiques pour les structures de recherche du territoire de Champagne-Ardenne (COMUE et ses membres, organismes de recherche, etc...) qui solliciteraient un financement de l'Europe (FEDER) et, de l'Etat et/ou de la Région et/ou de tout autre financeur public (autofinancement des établissements publics du supérieur, grands organismes, collectivités territoriales...).

Cet appel à projets ne concerne que les demandes de grands équipements scientifiques qui viendront contribuer à la mise en œuvre des activités de recherche des 8 grands projets thématiques du CPER.

Ces équipements devront également pouvoir être intégrés à la dynamique de développement et de structuration du projet PFXCEL. A ce titre, il ne peut s'agir que de matériels référencés au sein des grands plateaux techniques déjà identifiés ou restant à développer dans le cadre du projet PFXCEL.

C'est pourquoi les projets soumis au titre de cet appel à projets devront être portés par les plateaux techniques.

L'appel à projets concerne l'acquisition de grands équipements pour un montant unitaire minimum de 100 k€ HT.

Un dossier déposé correspond à la demande d'un grand équipement unique, ou à titre exceptionnel de plusieurs grands équipements à condition que l'usage combiné de ces matériels soit justifié par une véritable logique de recherche scientifique.

Les 8 dossiers de candidature (voir synthèse dans le fichier récapitulatif) ont été transmis à la Région Champagne-Ardenne après approbation par la Commission Recherche du Mardi 23 Février 2016.

Le FEDER pourra être mobilisé à hauteur maximum de 50% de la totalité des financements publics (Etat, Région, autres collectivités, grands organismes, autofinancement des établissements publics du supérieur...) sollicités.

Il est donc nécessaire de fournir une délibération de l'URCA approuvant le plan de financement et l'intervention de FEDER pour l'instruction finale des dossiers.

Ces éléments ont été approuvés à l'unanimité par la Commission Recherche du Mardi 14 Juin 2016.

La Région présentera ce dispositif à la Commission Permanente du 1^{er} Juillet 2016, le financement de l'Europe sera approuvé par le comité pluri fonds en septembre 2016.

Annexe 1.1 :

- **Délibération de la commission
RECHERCHE**

**Délibération de la Commission RECHERCHE
de l'Université de Reims Champagne-Ardenne**

La Commission RECHERCHE de l'Université de Reims Champagne-Ardenne réunie en sa séance du Mardi 14 Juin 2016 a approuvé à l'unanimité le plan de financement et l'intervention de fonds européens dans le cadre du dispositif « Grands Equipements 2016 » :

- ESEM-MAGHE
- DIAMS
- VIDEX
- VELAB
- SAMEDI
- IPA.V
- SHADAB
- OPTI-THERM



Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Guillaume GELLE



ANNEXE 12 :

- Grands Equipements 2016 : Tableau

Dispositif OPER : Grands Equipements 2016

Sous de projet	Prévisions d'investissement (milliards)	Expériences	Projets en cours (Région)						Région €	Plan de financement			Prévisions	Prévisions Composites Incubateur BRIC	
			Préval	Covent	Covent	Covent	Covent	Covent		Préval	Préval	Autres		Préval	Autres
CEMA-BOREAL	0,02	Intégration à l'échelle industrielle						200 000 €	50 000 €	200 000 €	200 000 €		1 000 €	20-04	Aut. Incubateur
CEMA	0,04	Services Spéciaux de l'Automobile						200 000 €	20 000 €	275 000 €	200 000 €	75 000 €	2 000 €	20-04	Aut. Incubateur
VERE	0,02	Site de R&D (propulsion, testing) - Service de suivi logs VCA						200 000 €	25 000 €	20 000 €	20 000 €	40 000 €	3 000 €	20-04	Aut. Incubateur
VERE	0,02	Véhicule Libérateur Mobile (VLM)						275 000 €		275 000 €	275 000 €		1	20-04	Aut. Incubateur
CEMA	0,02	Exploitation Services de Maintenance d'Engins Industriels						200 000 €	20 000 €	140 000 €	120 000 €		2	20-04	Aut. Incubateur
EPV	0,02	EMULT						400 000 €		300 000 €	200 000 €		3	20-04	Aut. Incubateur
CEMA	0,02	Spécialité de la maintenance des Concrets (Service de maintenance) (PACT)						300 000 €		200 000 €	200 000 €		4	20-04	Aut. Incubateur
CEMA-BOREAL	0,02	Centre de Recherche et Développement (PACT)						300 000 €		250 000 €	250 000 €		5	20-04	Aut. Incubateur
								TOTAL	2 000 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	13 000 €			